



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 3401

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapport n° 3507 remis au Gouvernement au nom de la commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs. Ledit rapport propose, dans le domaine de l'éducation et, plus particulièrement dans le domaine de l'amélioration du public et la coordination des actions de l'éducation nationale avec celles de la jeunesse et des sports, de prévoir une sensibilisation aux dérives sectaires dans les programmes d'éducation civique au collège et au lycée. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette proposition, d'une part, et dans quel délai il compte la mettre en oeuvre, d'autre part.

## Texte de la réponse

Au-delà des dispositifs de lutte contre les mouvements à caractère sectaire mis en place au sein de l'éducation nationale, c'est par une démarche de raison appuyée par un rappel constant des valeurs qui fondent l'école et notre démocratie que l'on doit éclairer les élèves sur l'aliénation et les dangers auxquels peut conduire l'adhésion à des groupes sectaires. Le programme d'éducation civique au collège et celui d'éducation civique, juridique et sociale au lycée sont conçus de manière à favoriser chez chacun l'appropriation personnelle des connaissances, des valeurs et des principes qui fondent la citoyenneté. Dès le collège, puis au lycée, autour de thèmes comme ceux de « libertés », « droits », « justice », « sûreté », l'indispensable réflexion sur les phénomènes sectaires peut être mise en oeuvre, selon une démarche appropriée à l'âge et au niveau des élèves.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3401

**Rubrique :** Ésotérisme

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5215

**Réponse publiée le :** 6 novembre 2007, page 6878